

Préfecture de Loire-Atlantique

Commune de LA BOISSIERE-DU-DORE

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

. Annexe à l'arrêté préfectoral	du 29 avril 20	011	mis à	jour le				
. Situation de la commune au re	gard d'un ou plusie	eurs plans de			naturels pré	évisibles [l		
La commune est située dans l		-		•	oui	non		
	·			aléa		_		
	date			aléa				
	date			1.7				
	date			aléa				
	date			aléa				
	date			aléa				
Les documents de référence s			_					
					Consultable s	sur Internet		
						our Internet		
					Consultable s	sur Internet		
La commune est située dans l				effet	oui	non		
	date			effet				
	date			effet				
Les documents de référence s				CHOI				
Les documents de reference sont.						sur Internet		
						Consultable sur Internet		
						ur Internet		
Situation de la commune au re en application des articles R 563-4 et R	-	_	-	-				
La commune est située dans une	zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3 x	zone 2	Zone 1		
	ni	èces jointe	A.C.					
Cambo arrana bio) Pit	eces joillie	:5					
Cartographie extraits de documents ou de dossiers	permettant la localisati	on des immeub	les au regard	des risques en	courus			
- carte des zones de sismici	<u>té sur le départe</u>	ment de la	Loire-Atlar	ntique				
I								
. Arrêtés portant ou ayant porté					_	-		
La liste actualisée des arrêtés est con	suitable sur le site porto	all www.prim.ne	r dans la rubric	lue « Ma comr	nune face aux	risques »		

Date: Avril 2011 Le préfet de département



FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE de LA BOISSIERE-DU-DORE

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

LE ZONAGE SISMIQUE

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (article D 563-8-1du code de l'environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

<u>Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010</u> divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité

• zone 1 : sismicité très faible

• zone 2 : sismicité faible

• zone 3 : sismicité modérée

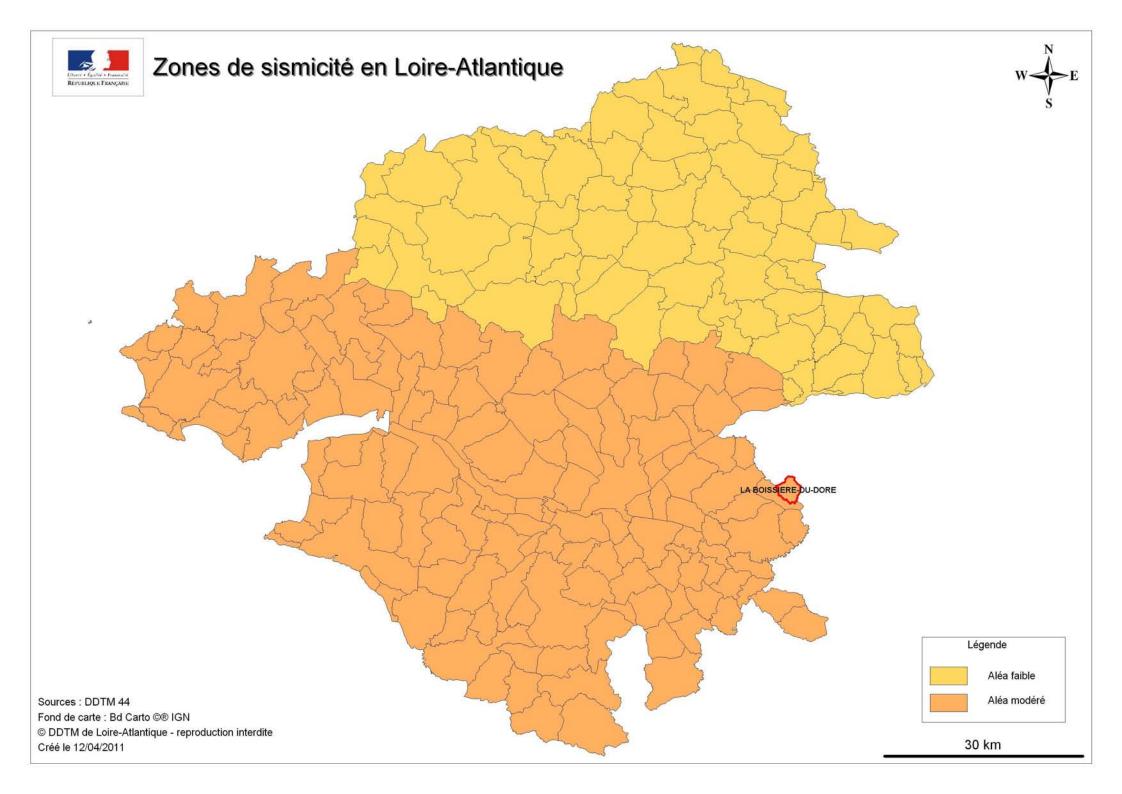
• zone 4 : sismicité moyenne

• zone 5 : sismicité forte

Alors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, toutes les communes sont désormais concernées par le risque sismique :

- 75 communes en aléa faible
- 146 communes en aléa modéré

Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.





Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune de LA BOISSIERE-DU-DORE (Loire-Atlantique – MA 15/04/2011)

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44016	LA BOISSIERE-DU-DORE	Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
44016	LA BOISSIERE-DU-DORE	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

RAPPEL

Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.